PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1'ASSEVE

EN DATE DU 01/12/2018.

Les membres de l'Association se sont réunis en assemblée au siège de l'Association. L'assemblée générale est présidée par Dominique Paulet, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.



* MEMBRES PRESENTS

Sont présents les membres de l'Association suivants :

Dominique Paulet Salomé Farget Pierre Gaillard

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

❖ DOCUMENTS SOUMIS AUX MEMBRES

Les documents et rapports suivants ont été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente assemblée :

« Statuts de l'ASSEVE » « Liste des personnes chargées de l'administration »

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- . Création de l'Association
- . Adoption des statuts de l'Association
- . Élection du Président de l'Association
- . Élection du Vice-Président de l'Association
- . Élection de(s) Secrétaire(s) de l'Association
- . Élection de(s) Trésorier(s) de l'Association
- . Siège social de l'Association

❖ RESOLUTION 1 -CREATION DE L'ASSOCIATION

A l'unanimité des personnes présentes, à l'exclusion des personnes invitées à titre consultatif et conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, il a été décidé de procéder à la création de l'Association dite :

« 1'ASSEVE »

dont le siège social est situé à l'adresse suivante :

« Le Pinet 43120 Monistrol sur Loire »

RESOLUTION 2 -ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

L'Association décide de procéder à l'adoption de ses statuts constitutifs.

Le président de séance donne lecture des statuts. Après examen et échanges de vue, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ RESOLUTION 3 -ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection du Président de l'Association, il est proposé de nommer, après vote, le Président suivant :

Dominique Paulet

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ RESOLUTION 4

-ELECTION DU VICE PRESIDENT DE L'ASSOCIAITON

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection du Vice

Président de l'Association, il est proposé de nommer, après vote, le Vice Président suivant :

Pierre Gaillard

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESOLUTION 5 -ELECTION DU SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection du Secrétaire de l'Association, il est décidé de nommer la Secrétaire de l'Association suivante :

Salomé Farget

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ RESOLUTION 6 -ELETION DU TRESORIER DE L'ASSOCIATION

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection des Secrétaires de l'Association, il est décidé de nommer la Secrétaires de l'Association suivante :

Salomé Farget

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

❖ RESOLUTION 7 -SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Il est proposé de définir le siège social de l'Association à l'adresse suivante :

Le Pinet 43120 Monistrol sur Loire

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Monistrol-sur-Loire

, le 01/12/2018

Signature du Président désigné et des autres membres fondateurs:

Salomé Farget :

Gaillard Pierre :

Dominique Paulet :

D